

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 20 FÉVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le 20 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 février 2020, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	Mme Isabelle BRACALE
Mme Josiane HUGUET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Julien THELLIER
Mme Agnès LAVEST	M. Florent MONEYRON
M. Jean-Philippe AUSSET	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Aline ROCHE	M. Bernard SAXER
M. Daniel PEYNON	M. Didier BLANC
Mme Annick FORESTIER	M. Cyril COURTY
Mme Déolinda BOILON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	Mme Marie-France BARRIER
M. Christian BOURNAT	M. René FAVY
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Monique FERRIER	M. Daniel DUVERT
M. Thierry TISSERAND	Mme Laurence GONINET

VOTE : En exercice : 36

Présents : 28 / Représentés : 7

Votants : 35

Votaient par procuration :

M. Didier MATRAS (à Mme Agnès LAVEST)
 Mme Monique ROUGIER (à Mme Déolinda BOILON)
 M. Alain COSSON (à Mme Marie-France MARMY)
 Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
 M. Guillaume FRICKER (à M. Christian BOURNAT)
 M. Bruno BOSLOUP (à Mme Josiane HUGUET)
 Mme Sophie CARRÉ (à Mme Élisabeth BRUSSAT)

Absent :

M. René GODIGNON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Cyrille COURTY, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CULTURE – CAPITAINE DE JOZE – VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR 2019

**CULTURE – CAPITAINERIE DE JOZE – VERSEMENT DE LA
PARTICIPATION FINANCIERE POUR 2019**

- VU la délibération en date du 14 avril 2011 relative au soutien financier de la communauté de communes Entre Dore et Allier envers la Capitainerie de Joze pour l'année 2011 ;
- VU la délibération en date du 15 décembre 2011, relative à l'adhésion de la communauté de communes Entre Dore et Allier à la Capitainerie et à la convention triennale 2012/2013/2014 ;
- VU la délibération en date du 14 avril 2014, relative à la convention triennale 2015/2016/2017 entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et la Capitainerie de Joze ;
- VU la délibération en date du 08 décembre 2016, relative à l'avenant n°1 à la convention triennale 2015/2016/2017 entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et la Capitainerie de Joze ;
- VU la délibération en date du 13 décembre 2018, relative à la convention 2018 entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et la Capitainerie de Joze ;
- VU la délibération en date du 27 juin 2019, au soutien financier de la communauté de communes Entre Dore et Allier envers la Capitainerie de Joze pour l'année 2019 ;

Monsieur le Président explique à l'Assemblée qu'en date du 07 février 2020, Monsieur Arnaud LAURAS, en charge de la salle de spectacles La Capitainerie à Joze, a sollicité la communauté de communes Entre Dore et Allier (CCEDA) pour le versement de la participation financière 2019 de la CCEDA à la Capitainerie, en tant que soutien de cet équipement culturel.

Pour rappel, des échanges se sont tenus courant 2019 quant à la reconduite de la collaboration entre la communauté de communes Entre Dore et Allier et la Capitainerie. En effet, suite au conseil communautaire du 27 juin 2019, les élus avaient validé la participation financière 2019 de la CC Entre Dore et Allier vis-à-vis de la Capitainerie pour un montant de 0.25€ par habitant, à savoir 4715.25€ (sur la base des chiffres de la population légale en vigueur de 18861 habitants). Un courrier avait été envoyé à M. Lauras pour lui communiquer cette décision et lui demander de se positionner quant à cette proposition. Monsieur LAURAS n'étant pas d'accord avec cette proposition, a souhaité rediscuter les termes de la collaboration avec la CCEDA.

A cette effet, M. LAURAS a été reçu par les délégués communautaires le 12 septembre dernier 2019, ces derniers ayant à cette occasion réitéré leur proposition de soutien à hauteur de 0.25 centimes par habitant, ce qui a été confirmé par courriel à M. LAURAS le 25 septembre 2019. Monsieur LAURAS n'a, à ce jour, pas répondu à cette proposition.

Cependant, Monsieur LAURAS demande à présent que la subvention lui soit versée, ce qui n'est plus possible sur le budget 2019.

En conséquence, Monsieur Le Président sollicite l'accord du conseil de la Communauté de Communes pour le versement de la subvention 2019, sur le budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes DONNE SON ACCORD, au Président pour verser la participation financière de la CCEDA à la Capitainerie au titre de l'année 2019, à

- 16 voix CONTRE
- 11 ABSTENTION
- 8 POUR

En conséquence, la délibération est rejetée, la participation ne sera pas versée au titre de 2019 à la CAPITAINERIE DE JOZE.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2020

Signé par Florent MONEYRON, Président.